

# INFORMATIONS RENTREE 2024

## Poursuite en cycle ingénieur et Master

<b>Lundi 2 septembre 2024 à 10 h 00 - Salle E3</b>	Rentrée des Apprentis 3A Pharma +
<b>Lundi 2 septembre 2024 à 10 h 30 - Salle A1</b>	Rentrée des 3 <sup>ème</sup> année Filière PROCEDIS
<b>Mardi 3 septembre 2024 à 10 h - Salle Aquarium</b>	Rentrée des 2 <sup>ème</sup> année Filière FITI
<b>Mardi 3 septembre 2024 à 11 h - Salle Aquarium</b>	Rentrée des 2 <sup>ème</sup> année Filière FITI Apprentis
<b>Mardi 3 septembre 2024 à 11 h - Amphi Donzelot</b>	Rentrée des 2 <sup>ème</sup> année Filière I2C
<b>Mardi 3 septembre 2024 à 14 h - Amphi Grignard</b>	Rentrée des 3 <sup>ème</sup> année I2C
<b>Mardi 3 septembre 2024 à 15 h - Salle Aquarium</b>	Rentrée des 3 <sup>ème</sup> année Filière FITI
<b>Mardi 3 septembre 2024 à 14 h - Amphi Grignard</b>	Rentrée des Master 2 <sup>ème</sup> année CHIPS
<b>Lundi 9 septembre 2024 à 14h</b>	Rentrée des Master 2 <sup>ème</sup> année GPBP SPIEQ

### MODALITES D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE (ETUDIANTS EN FORMATION INITIALE Y COMPRIS LES APPRENTIS)

**1<sup>ère</sup> étape :** Sauf exception signalée ci-après (\*), obtenir, préalablement à votre inscription universitaire,  votre attestation d'acquiescement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement (103 euros) ou votre attestation d'exonération (\*\*)

Il vous suffit de vous connecter sur le site : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

Vous y obtiendrez la procédure et toutes les informations utiles, notamment concernant les cas d'exonération en fonction de votre situation. Cette contribution est annuelle et unique en cas de pluri-inscriptions sur l'année universitaire.

### AUCUNE RE-INSCRIPTION NE POURRA ÊTRE FINALISÉE SANS CE N° CVEC

**(\*) Exceptions :**

- Etudiants Erasmus entrants et étudiants inscrits en double diplômes à condition d'être inscrits dans leur établissement étranger selon la convention en cours de validité.

**(\*\*) Cas d'exonération CVEC :**

- boursier sur critères sociaux (bourses gérées par le CROUS)
- bénéficiaire d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles,
- réfugié,
- bénéficiaire de la protection subsidiaire
- enregistré en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire

**2<sup>ème</sup> étape :** Réaliser votre réinscription en ligne à l'Université <https://reinscriptions.univ-lorraine.fr> à l'aide de  **votre numéro d'étudiant.**

### CALENDRIER DE RE-INSCRIPTION :

**Votre ré-inscription doit être réalisée impérativement dans les délais du calendrier ci-dessous pour vous permettre l'accès à tous les outils pédagogiques utilisés.**

<b>Filière FITI</b>	La ré-inscription ne peut avoir lieu qu'après le jury du 28/08/24
2 <sup>ème</sup> année	Du 30 août au 13 septembre 2024
3 <sup>ème</sup> année	Du 30 août au 13 septembre 2024
<b>Filière I2C</b>	La ré-inscription ne peut avoir lieu qu'après le jury du 09/07/24
2 <sup>ème</sup> année	Du 11 juillet au 13 septembre 2024
3 <sup>ème</sup> année	Du 11 juillet au 13 septembre 2024

Elèves redoublants : La ré-inscription ne peut avoir lieu qu'après les jurys de fin Août 2024.

## DROITS D'INSCRIPTION :

### 1 - Droits universitaires nationaux :

Détail des droits 2022-2023	Inscription à titre principal (***)	Inscription à complémentaire taux réduit (***)
Diplôme d'ingénieur	618 Euros	
Diplôme national de Master		164 Euros

(\*\*\*) Le taux réduit s'applique aux étudiants inscrits par exemple, en principal, en Diplôme d'ingénieur et en parallèle au Diplôme de Master.

(\*\*\*\*) En cas d'inscriptions multiples à l'UL (double diplôme Ingénieur ENSIC – Master ENSAIA par exemple), l'inscription principale est à l'ENSIC.

### 2 - Droits différenciés applicables aux étudiants extracommunautaires :

3879 euros

## CAS PARTICULIER DES ETUDIANTS EXTRACOMMUNAUTAIRES INSCRITS EN 23/24 :

- Les étudiants en progression dans leur cursus en 24/25 ayant payé les droits extracommunautaires en 23/24 lors de leur 1<sup>ère</sup> inscription à l'UL et souhaitant faire une demande d'exonération, bénéficient d'une procédure allégée. Ils doivent cependant adresser un mail à [ensic-sa@univ-lorraine.fr](mailto:ensic-sa@univ-lorraine.fr) indiquant leur souhait de demander une exonération. Celle-ci n'est pas automatique.
- ATTENTION !!!! pour les étudiants redoublants, les droits différenciés sont dus. En cas de difficulté financière, rapprochez-vous du service de scolarité **avant le 13 septembre 2024**.

## CAS PARTICULIER DES ETUDIANTS INSCRITS EN 3A EN 23/24 ET EN ALLONGEMENT DE CURSUS EN 24/25:

Les droits universitaires et la CVEC sont dus pour l'année universitaire dans tous les cas d'allongement de cursus en 2024/2025.

## PAIEMENT DES DROITS

**Paiement en ligne sécurisé :** Ce mode de paiement est **obligatoire**. Il vous permet de régler les droits d'inscription soit en 1 fois, soit en 3 fois

**ATTENTION : La carte bancaire doit avoir une date de validité couvrant la durée des prélèvements. Vous ne devez pas utiliser dans ce cas de E-Carte bleue à n° unique.**

Autre possibilité de paiement à distance : virement (un mail doit être adressé à [ensic-sa@univ-lorraine.fr](mailto:ensic-sa@univ-lorraine.fr) pour signaler le choix de ce mode de paiement).

**En cas de problème de finalisation de l'inscription en ligne,** le paiement pourra se faire en présentiel à la scolarité sur rendez-vous et uniquement par carte bancaire en 1 seule fois.

**Votre inscription n'est validée qu'après règlement des droits d'inscription.**

**La liste des pièces justificatives obligatoirement dématérialisées est à télécharger en fin d'inscription web.**

**Attention !!! Les nouveaux étudiants doivent avoir validé leur compte SESAME avant de pouvoir se connecter sur la plateforme de dépôt des pièces <http://u2l.fr/compte-etu>**

## ELEVES BOURSIERS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CROUS)

Lorsque vous procéderez à votre inscription en ligne, le serveur du CROUS sera automatiquement interrogé dès que vous indiquez que vous êtes boursier, et ce afin de vérifier que votre dossier CROUS est bien complet.

Si vous n'êtes pas considéré comme boursier par le CROUS (dossier incomplet, ou en attente de traitement par exemple), vous ne pourrez pas vous inscrire en tant que tel et vous devrez vous acquitter des droits de scolarité.

L'université **ne gère pas** les dossiers de bourses, **pour toute question** relative à ce sujet vous pouvez écrire au CROUS à cette adresse : [dse@crous-lorraine.fr](mailto:dse@crous-lorraine.fr)

## VOS CONTACTS PRIVILEGIÉS

**Le service de scolarité sera fermé du 26 juillet au soir au 19 août au matin.**

Tous les problèmes signalés durant cette période à l'adresse [ensic-sa@univ-lorraine.fr](mailto:ensic-sa@univ-lorraine.fr) seront traités à compter de la réouverture du service.

**Le service des relations internationales sera fermé du 26 juillet au soir au 19 août au matin.**

Tous les problèmes signalés durant cette période à l'adresse [ensic-international-contact@univ-lorraine.fr](mailto:ensic-international-contact@univ-lorraine.fr) seront traités à compter de la réouverture du service.